

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX ET LANDES DE GASCOGNE**

**Séance du 6 mars 2019****Délibération n° 2019/016**

NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice	Présents
52	42
DATE DE LA CONVOCATION	
28.02.2019	

L'an deux mille dix-neuf, le six mars, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire (GREZET-CAVAGNAN), sous la présidence de M. GIRARDI Raymond, Président.

**PRESENTS :** ADAM Jean-Pierre, ALBERTI Éric, BALAGUER José, BERNADET Nicole, BEZOS Jean-Marie, BINET Claude, BOLDINI Jean-Baptiste, BORDES Francis, CARLES Marie-Françoise, CASTAGNET Jean-Pierre, CASTAGNET Joëlle, CASTILLO Julie, CHOPIS Josiane, CLAVERIE Alain, COLMAGRO Chrystel, COSTA Angélique, CUCCHI Pascal, DA COSTA-FREITAS Valérie, DA ROS Francis, DAUDE-LAGRAVE Bernard, DOUCET Pascal, FAUX Serge, FONTANILLES Daniel, GALICHON Bruno, GALLY Claude, GIRARDI Raymond, GRANGE Pierre, LAINARD Rose-Marie, LOUVANCOUR Bernard, MASSIAS Bernard, MERLIN-CHABOT Christine, MULOY Daniel, PARAILLOUX Serge, PAUL Rémy, PEBEREAU Bruno, POLETTO Monique, PONTTHOREAU Michel, REMAUT Jean, ROMAN Dominique, RUAULT Philippe, THOLLON POMMEROL François, VALAY Christophe,

**EXCUSES :** CAMAROQUE Jean-Noël, DACHY Marie-Françoise, DARROUMAN Michel, DUCASSE Laurent, DUPOUY Serge, DUSTRIT Marie-Thérèse, FAURICHON DE LA BARDONNIE Joël, LAMBROT Renaud, RODIER Georges, VERLINDEN Jacques,

**SECRETARE DE SEANCE : COLMAGRO Chrystel****Comptes administratifs 2018**

Le Président rappelle que lors de la séance où sont débattus les comptes administratifs, il convient d'élire un nouveau président. Le Président peut assister au débat mais doit se retirer au moment du vote.

Le conseil communautaire examine les comptes administratifs 2018 du budget principal, du budget annexe de la MSP et du budget annexe de la voirie qui s'établissent ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents
Résultats reportés		342 873,39 €	552 471,31 €			
Opérations de l'exercice	6520164,19	7 523 956,79 €	1 275 394,92 €	2 690 721,23 €		
<b>Totaux</b>	<b>6520164,19</b>	<b>7 866 830,18 €</b>	<b>1 827 866,23 €</b>	<b>2 690 721,23 €</b>		
Résultat de clôture		1 346 665,99 €		862 855,00 €		
Restes à réaliser						
<b>Totaux cumulés</b>						
Résultats définitifs		1 346 665,99 €		862 855,00 €		2 209 520,99 €
<b>Budget MSP</b>						
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents
Résultats reportés		55 479,31 €		417,13 €		
Opérations de l'exercice	91 270,57 €	117 935,54 €	77 921,61 €	47 227,91 €		
<b>Totaux</b>	<b>91 270,57 €</b>	<b>173 414,85 €</b>	<b>77 921,61 €</b>	<b>47 645,04 €</b>		
Résultat de clôture		82 144,28 €	30 276,57 €			
Restes à réaliser						
<b>Totaux cumulés</b>						
Résultats définitifs		82 144,28 €	30 276,57 €			51 867,71 €

Budget VOIRIE						
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents
Résultats reportés	40 153,04 €					
Opérations de l'exercice	72 849,09 €	89 359,59 €				
Totaux	113 002,13 €	89 359,59 €				
Résultat de clôture	23 642,54 €					
Restes à réaliser						
Totaux cumulés						
Résultats définitifs	23 642,54 €				23 642,54 €	

**RESULTAT DE  
CLOTURE**

**2 285 031,24**

M. GIRARDI, Président en exercice quitte la salle. Après avoir procédé à l'élection d'un Président M. DA ROS Francis,

**Le conseil communautaire à l'unanimité,**

**VALIDE** le compte administratif 2018 du budget principal, le compte administratif 2018 du budget annexe de la voirie et le compte administratif 2018 du budget annexe MSP

**DONNE** pouvoir au Président pour prendre toute mesure d'exécution liée à la mise en œuvre de la présente délibération.

**PRÉCISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

A GREZET-CAVAGNAN, le 11 mars 2019



Le Président,  
Raymond GIRARDI